



Syndicat **Force Ouvrière** DGFIP – Section de l'Oise
DDFIP de l'Oise - 2 rue Molière - 60000 BEAUVAIS

permanence le lundi

Tél (répondeur) : 03-44-06-35-68

mail : fo.ddfip60@dgfip.finances.gouv.fr

web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/060/>

Comités Techniques Locaux **des 17/12/2015 et 05/01/2016**

Les 2 déclarations liminaires de **FO** sont disponibles en ligne sur notre site web. Nous y avons fustigé les suppressions d'emplois et rappelé les attentes fortes des personnels, pour conclure par l'appel à la grève du 26 janvier, seul moyen de faire valoir nos colères.

L'année commence très mal dans l'Oise, puisque les suppressions d'emplois 2016 n'auront pas fait l'unanimité contre elles en première convocation : du jamais vu !

FO a bien évidemment voté **CONTRE**, avant de quitter la séance, mais d'autres se sont hélas rendus coupables d'abstention en refusant de voter.

Adaptation des structures et du réseau :

A notre liminaire de décembre, la Présidente répond que nous aurons connaissance des "quelques restructurations" possibles en 2017 au premier trimestre 2016, en amont de toute prise de décision.

Elle annonce aussi qu'elle ne veut pas une seule trésorerie par EPCI à l'avenir dans l'Oise (EPCI = Établissement Public de Coopération Intercommunale, par exemple une communauté d'agglomération, une communauté de communes...).

Rappelons que rien n'est prévu en 2016, le directeur précédent n'ayant pas décidé de restructurations.



1) Rapprochement Service de Publicité Foncière - Enregistrement de Senlis

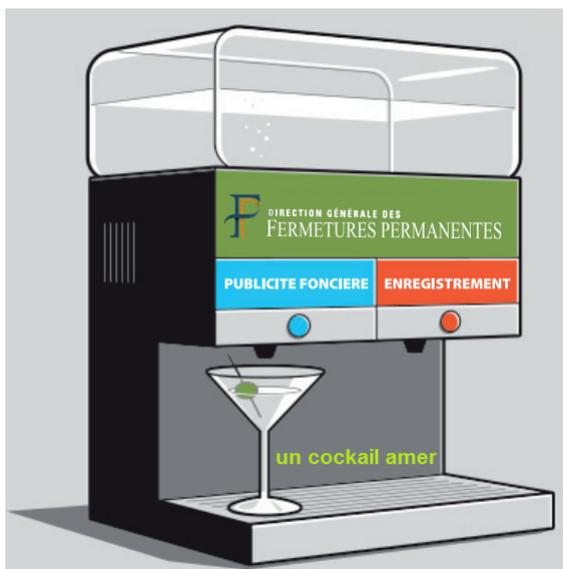
La direction aurait été contrainte de nous présenter, trop en amont à son goût, le rapprochement à venir au 01/09/2016 du SPF et de l'enregistrement (SIE) à Senlis.

Les 2 services sont situés au même étage du bâtiment (contrairement à l'expérimentation qui avait fini en eau de boudin à Beauvais).

En réponse à nos questions, **tout semble décidément très confus** à ce stade, qu'il s'agisse de l'organisation des formations, du régime indemnitaire, de la mise au point des applications logicielles ("Fidji enregistrement" est encore en cours de test)...

FO a demandé que la fiche d'impact, clairement mentionnée dans le document de la DG comme devant être fournie au CTL, soit remise en 2^{ème} convocation (le 5 janvier).

L'aspect immobilier sera concerté avec les agents concernés en Groupe de Travail, de même que les aspects indemnitaires : prime de restructuration de service (qui ne devrait concerner personne, mais bon...) et la nouvelle prime de reconversion professionnelle (fonction de la formation suivie pour l'occasion).



FO a exigé que les agents obtiennent des garanties en termes de régime indemnitaire pérenne (ACF publicité foncière¹) pour les agents du SIE qui suivront leur mission au SPF.

En effet, nos collègues doivent savoir exactement à quoi s'en tenir avant d'effectuer leur demande de mutation dans AGORA VOEUX avant le 22 janvier. A défaut, la direction court le risque de perdre les compétences qui étaient sur place ! La Présidente tente de calmer le jeu en nous expliquant que les agents ne gagneront pas moins qu'actuellement !!!! Ensuite son collaborateur nous explique que l'enregistrement, ce n'est pas de la publicité foncière ! **FO** a dû expliquer à l'administration que si la volonté de partager les compétences et d'instaurer une perméabilité dans le futur service SPFE était réelle, il n'y avait guère le choix: il faut permettre l'entraide entre collègues et la cohésion du nouveau service.

Compte tenu des réponses inquiétantes que nous avons obtenues,

FO conseille donc aux personnels de ne pas faire de demande pour suivre la mission tant que les garanties ne sont pas obtenues (quitte à déposer une demande "tardive" de mutation dans AGORA par la suite) ou bien d'annuler leur demande déjà déposée si les garanties ne sont pas obtenues rapidement.

L'accueil sera tenu par les collègues issus de l'enregistrement, les métiers de chacun étant conservés à la mise en place.

Si le SPFE ne peut finalement pas "ouvrir" en septembre, la direction nous a assuré que les agents ayant souhaité suivre la mission obtiendraient le SPF et seraient protégés par un détachement au SIE en attendant la mise en place effective du SPFE.

Après les expérimentations stoppées net à Beauvais et en Haute-Marne, **FO** a fait part de sa surprise face à cette restructuration très rapide sur Senlis. La direction nous explique alors qu'elle défend 2 SPFE dans l'Oise : un à Beauvais (comme l'exige la DG au chef-lieu), et un autre à Senlis où le tissu fiscal est propice, siège du PCRCP (= Pôle de Contrôle Revenus / Patrimoine, ex BCFI / FIE).

S'agissant d'une réforme inscrite dans la démarche stratégique (l'organisation de la disparition des services par la spécialisation), **FO a voté CONTRE**, comme tous les autres syndicats présents (SFP, CGT, CFTC), le 17 décembre puis le 5 janvier.

En effet, à terme, l'enregistrement disparaîtra de Compiègne (peut-être restera-t-il une "antenne" ?)... et peut-être même devra-t-il finalement quitter Senlis ! ?

(RAN Senlis)	CSC	A	B	C	TOTAL
SIE (dont enregistrement)	1	2	11	10	24
Enregistrement		-1	-3	-2	-6
SIE	1	1	8	8	18

(RAN Senlis)	CSC	A	B	C	TOTAL
SPF	1	1	6	5	13
Enregistrement		+1	+3	+2	+6
SPF-E	1	2	9	7	19

¹ Pour un cadre C, ce complément est de 116€ bruts mensuels, pour un cadre B en bas de grille 65€ mensuels, pour un contrôleur principal 19€ mensuels...

2) SUPPRESSIONS D'EMPLOIS 2016

La direction nous a avoué que son message à destination de tous les agents, détaillant ses décisions pour cibler les 26 suppressions d'emplois dans l'Oise, était une erreur de clic... Pour autant, à l'unanimité, les représentants des personnels ont approuvé que le tableau récapitulatif de la déclinaison locale du PLF 2016 (voir page 5) soit librement communiqué à tous à l'avenir. Mieux vaut privilégier la transparence sur ces sujets désagréables, mais qui néanmoins intéressent les collègues avant la campagne de mutations.

La nouvelle "sauce Bercy" – indigeste - pour supprimer des emplois :

« La répartition catégorielle des suppressions d'emplois évolue de façon à rapprocher le niveau global des emplois de celui des effectifs pour chacune de ces catégories. La répartition par direction de l'évolution catégorielle des emplois s'est opérée, en lien avec le Service des ressources humaines, pour permettre notamment une meilleure fluidité des mouvements de mutation. »

Traduction : on ne se casse surtout pas la tête, et on se facilite la gestion des mutations par la même occasion ! La Présidente nous a même expliqué qu'il avait fallu doper les emplois B dans certains départements où les promus de C en B n'arrivaient pas à revenir : pour FO, c'est de la pure provocation quand le maintien du droit au retour que nous défendons sans relâche suffisait à régler simplement et définitivement ce problème, au lieu d'empiler des usines à gaz dépourvues de logique pour revenir au même résultat !!! Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

« Il est également tenu compte de la nature, de l'évolution et des enjeux des missions exercées ainsi que des prélèvements antérieurs. »

Traduction : on sacrifie donc des missions... puisque plus ça va, moins la DG se trouve d'enjeux (il suffit de consulter les objectifs du BOP année après année pour le constater). C'est une démarche suicidaire.

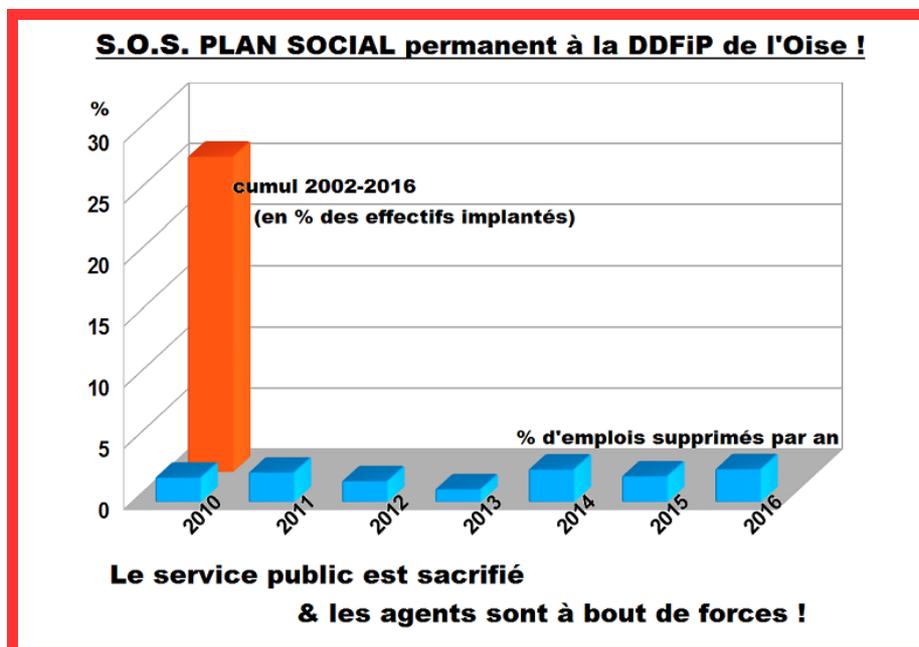


FO a demandé que les documents préparatoires soient plus détaillés, et que les modifications intervenues dans les implantations "A+" soient elles aussi présentées.

Les justifications nous sont données en vrac - parfois complètement fausses, ce qui est inadmissible car chaque suppression emporte son lot de conséquences néfastes dans les services.

La direction compare les SIP entre eux, les SIE entre eux, mais s'avère incapable de comparer les charges d'un SIP avec celles d'un SIE, tout en osant répondre aux syndicats que c'est "plus juste" de cette manière.

|| Pour **FO**, chaque emploi supprimé est une injustice de plus et de la souffrance en perspective.



Tandis que la direction locale se livrait à son exercice consternant de variations autour du triste thème des 26 suppressions injustifiables, **FO** s'est particulièrement inquiété du devenir de :

- **Noailles** (C3-2 en montée au référentiel gérant 87 collectivités) où il ne restera plus que 3 agents : la direction répond que c'est à cause du départ de la communauté de communes et du changement de siège social de l'EHPAD. Ces arguments étaient absents des documents préparatoires... parce que rien ne serait encore officiel... preuve supplémentaire qu'ils étaient bâclés et incomplets.

- **Pont-Ste-Maxence** (C2-2 en montée au référentiel gérant 69 collectivités) où il ne restera plus que 5 agents après une nouvelle suppression (- 1 C en 2015, -1 B en 2016). Pourtant le document du CTR explique qu'il faut veiller à ne pas s'acharner sur les mêmes...

- **Nanteuil** (C3-1 qui gère 136 collectivités) où il ne restera plus que 4 agents : la direction estime qu'il n'y a pas de problème car l'agent supprimé pourra rester en surnombre ! **FO** répond qu'en prenant conscience des difficultés à attendre, les collègues peuvent être tentés de quitter le poste comptable avant que la situation devienne intenable. Et après ? on fait comment ?

- **Auneuil** (C4-2 qui gère 69 collectivités) ce poste perd plus du quart de son effectif réel d'un trait de plume, en ne gardant que 3 agents : mission impossible pour nos collègues qui sont déjà au taquet en travaillant à 4 actuellement. La décision-couperet de la direction a plongé le poste dans une souffrance sans précédent, que **FO** a pu constater en HMI le 18 décembre.

- **Creil municipale** (C2-1 avec 46 collectivités) qui perd 4 emplois d'un coup, totalisant 13,5 suppressions depuis 2011 !!! Le contexte très difficile du poste n'est soudainement plus du tout pris en compte : **FO** a remis une pétition signée par les agents du poste à la Présidente afin qu'elle n'oublie pas que le CFP est situé en zone sensible avec un public très pauvre et des situations rapidement violentes. Et les enjeux sont prégnants puisque ce poste gère l'hôpital le plus important de Picardie.

- **Paierie départementale et Clermont CHI** : la direction admet ne pas être en capacité de comparer ces postes comptables très spécifiques à d'autres qui leur soient comparables, mais elle annonce quand même une suppression d'emploi dans chacun de ces CFP...

- **SIP de Clermont** : 3 emplois supprimés d'un coup, positionnés sur des départs à la retraite qui ne seraient pas encore officiels... houlala.

- **SIP de Méru, de Compiègne et de Senlis** : 1 emploi chacun, sans aucune justification, c'est ce que la DG appelle la "contribution proportionnelle", et hop, tout le monde trinque sans savoir pourquoi.

- **SPF de Beauvais** : 1 emploi, incompréhensible car les charges sont importantes au vu du tableau remis par la direction (ce poste cat. C avait déjà été gelé en CAP Locale de mutation pour septembre 2015).

- **SPF de Compiègne** : 1 emploi se volatilise, sans doute encore à cause de la "contribution proportionnelle", c'est-à-dire... sans explication.

- **SIE de Compiègne, Beauvais, Creil** : encore des emplois supprimés dans ces services en agitation constante, toujours en train de composer avec la nouveauté du jour et l'application du mois.

Les collègues de la **redevance** ne dépendront plus de la direction mais du **pôle CE de Beauvais**, où ils se concentreront désormais sur le contrôle sur pièces. Un emploi C du service est redéployé au pôle de Toulouse et perdu pour la DDFiP de l'Oise. Un emploi B et un emploi "C *gestion publique*" sont transférés au pôle CE, les collègues en fonction étant prioritaires pour y suivre leur mission. **FO** a demandé à le transformer en "C *fiscalité*", ce qui est logique, ne serait-ce que pour les mutations nationales : la direction nous a finalement écoutés.

2 emplois d'inspecteurs sont désimplantés en **direction** au niveau des **affaires juridiques** (réforme au profit du pôle de contentieux juridictionnel administratif d'Amiens). **FO** a demandé que leur éligibilité aux primes de restructuration soit vérifiée, et que les collègues concernés soient dûment informés. D'après la direction il s'agirait d'un faux transfert car les collègues exercent aussi d'autres missions (mais l'instruction en vigueur stipule le contraire). Bref, ça ressemble à un tour de passe-passe qui nous coûte malgré tout 2 emplois, sans aucune contrepartie liée au transfert du travail à Amiens. Et qui booste encore le sureffectif des inspecteurs en direction !

Pour ces **restructurations** effectives en 2016, **aucune garantie** n'est offerte aux collègues **pour suivre leur mission** à l'extérieur de l'Oise, à Toulouse (redevance) ou à Amiens (affaires juridiques). Ils peuvent tout au plus faire une demande de mutation pour convenance personnelle comme tout un chacun ! Bravo Bercy ! Les seules garanties possibles sont à l'intérieur de la DDFiP 60, à la RAN (et même à la commune) et sur la mission-structure actuelle.

Aucune requalification de "C en B" ou de "B en A" n'est présentée cette année dans cette cruelle évolution de nos emplois, contrairement aux habitudes de ces dernières années.

Traduction : rien de rassurant du point de vue des promotions à attendre non plus !

Synthèse des opérations 2016 sur le tableau des emplois de la DDFiP 60 :

document établi par la direction

DIRECTION	Suppressions				Implantations / transferts				Totaux			
	A+	A	B	C	A+	A	B	C	A+	A	B	C
Services de direction	-1	-2	-1	-1			-2	-1	-1	-2	-3	-2
Sous-total direction	-1	-2	-1	-1	0	0	-2	-1	-1	-2	-3	-2
	-5				-3				-8			
RESEAU	Suppressions				Implantations / transferts				Totaux			
	A+	A	B	C	A+	A	B	C	A+	A	B	C
PCE BEAUVAIS (redevance)							1	1	0	0	1	1
PRS							1		0	0	1	0
SIE BEAUVAIS			-1	-1					0	0	-1	-1
SIE COMPIEGNE NORD				-1					0	0	0	-1
SIE COMPIEGNE SUD			-1						0	0	-1	0
SIE CREIL			-1						0	0	-1	0
SIE SENLIS						-1	-3	-2	0	-1	-3	-2
SIP CLERMONT			-1	-1				-1	0	0	-1	-2
SIP COMPIEGNE				-1					0	0	0	-1
SIP CREIL								1	0	0	0	1
SIP MERU			-1						0	0	-1	0
SIP SENLIS				-1					0	0	0	-1
SPF BEAUVAIS				-1					0	0	0	-1
SPF COMPIEGNE				-1					0	0	0	-1
SPF SENLIS (rapprochement enregistrement)						1	3	2	0	1	3	2
TRES AUNEUIL				-1					0	0	0	-1
TRES NANTEUIL-LE-HAUDOUIN				-1					0	0	0	-1
TRES NOAILLES			-1						0	0	-1	0
TRES PONT-STE-MAXENCE			-1						0	0	-1	0
TRES BEAUVAIS MUNICIPALE							1		0	0	1	0
TRES CHSI CLERMONT				-1					0	0	0	-1
TRES CREIL MUNICIPALE			-1	-2			-1		0	0	-2	-2
PAIERIE DEP				-1					0	0	0	-1
Services techniques BEAUVAIS								-1	0	0	0	-1
Services techniques CREIL								1	0	0	0	1
Sous-total réseau	0	0	-8	-13	0	0	2	1	0	0	-6	-12
	-21				3				-18			
TOTAL DDFiP OISE	-1	-2	-9	-14	0	0	0	0	-1	-2	-9	-14
	-26				0				-26			

FO a demandé quelles conséquences allait avoir le nouveau **pôle de programmation inter-régionale du Pas-de-Calais** sur le contrôle fiscal de l'Oise. La direction répond qu'il ne s'agit que d'une démarche participative (mise en commun des compétences), complémentaire de ce qui est fait dans l'Oise, notamment en termes de requêtage. Réponse étonnante, car les collègues de l'Oise se disent compétents pour rédiger toute requête... **FO** regrette que ce point n'ait pas été présenté dans la liasse préparatoire et qu'il faille une fois de plus *"tirer les vers du nez"* de l'administration.

La question du **pilotage fonctionnel de la BCR par la DIRCOFI** a été abordée. D'après la direction, il ne s'agit que de s'adapter à des difficultés de terrain, en définissant mieux le travail à l'aide de normes. Les syndicats y voient au contraire une évolution très inquiétante.

Résultat des votes sur les 26 suppressions d'emplois subies en 2016

7 CONTRE = 5 FO + 1 Solidaires + 1 CFTC

3 REFUS DE VOTE CONTRE = 3 CGT